

**Concours « BIO MON CHOIX »**  
**Du 2 juin 2021 au 16 juin 2021**  
**REGLEMENT**

Article 1 : Organisateur du concours

Le concours « BIO MON CHOIX » est organisé par l'APAQ-W dont le siège se situe Avenue Comte de Smet de Nayer 14, 5000 Namur.

Article 2 : Conditions de participation

Les participants doivent être âgés de 18 ans minimum et être domiciliés en Belgique.

Aucun formulaire d'inscription incorrectement complété ne peut être pris en considération pour le concours.

La participation au concours se fait uniquement via le site internet <http://biomonchoix.be/>

Sont exclus du concours les membres du personnel de l'organisateur.

Plusieurs participations sont autorisées. Pour les participants qui tenteraient leur chance plusieurs fois, seule la dernière participation est prise en compte, les autres sont annulées.

L'organisateur peut à tout moment exclure un participant en cas de non-respect d'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou d'une participation de mauvaise foi au concours. Toute tentative de fraude entraîne automatiquement l'exclusion du participant concerné.

Article 3 : Acceptation du règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que de toute décision de l'organisateur relative à l'inscription, à la participation et au déroulement du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'amender le présent règlement à tout moment.

Le règlement et toute modification de celui-ci sont publiés sur le site [www.biomonchoix.be](http://www.biomonchoix.be). Les amendements et les décisions de l'organisateur sont d'effet immédiat et ne sont susceptibles d'aucun recours.

Le non-respect du règlement entraîne l'exclusion automatique et immédiate du participant, sans préjudice de tous recours disponibles à l'organisateur en réparation de tout préjudice subi.

#### Article 4 : Durée du concours

Le concours commence le jeudi 3 juin 2021 et prend fin le mercredi 16 juin 2021 à minuit.

#### Article 5 : Prix et gagnants

Le 1<sup>er</sup> gagnant remportera un repas de type « barbecue », à domicile, pour 10 adultes avec des ingrédients bio d'origine locale de type : viandes, légumes, accompagnements et boissons softs et bières. (valeur approximative du lot : 250€)

Les 10 gagnants suivants remporteront un panier rempli de produits bio d'origine locale (valeur approximative de 50€).

Un seul gagnant par adresse postale sera pris en compte.

Aucun prix n'est pas échangeable contre des espèces ou autres avantages en nature.

#### Article 6 : Mécanisme du concours/gagnant

Le gagnant du repas « barbecue » est la personne ayant répondu correctement aux questions et se rapprochant le plus de la bonne réponse à la question subsidiaire à la date du 16 juin 2021 à minuit. Le repas sera livré au domicile du gagnant et devra avoir lieu avant le 15 septembre 2021, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les 10 gagnants des paniers de produits bio sont les personnes ayant répondu correctement aux questions et se rapprochant le plus (hormis le vainqueur du barbecue) de la bonne réponse à la question subsidiaire à la date du 16 juin 2021 à minuit.

Ils seront avertis personnellement par mail et les lots seront envoyés par courrier postal, retiré sur place ou livrés à domicile.

#### Article 7 : Traitement des données à caractère personnel et droit à l'image

En participant à ce concours, les participants marquent leur accord avec le traitement des données à caractère personnel par l'APAQ-W, responsable du traitement, situé à l'Avenue Comte de Smet de Nayer 14, 5000 Namur, pour le bon fonctionnement de cette action. Les données personnelles sont protégées conformément au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (entré en application le 25 mai 2018) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : APAQ-W, responsable du traitement, située à l'Avenue Comte de Smet de Nayer 14, 5000 Namur, pour la désignation et l'information des gagnants du présent concours uniquement. Les destinataires de ces données sont : APAQ-W. Leur durée de conservation est de cinq ans,

dans le cas où la Cour des Comptes souhaiterait vérifier ledit concours et les gains envoyés aux gagnants. Elles sont susceptibles d'être transférées hors de l'Union européenne. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou de demander la limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à [d.dufranne@apagw.be](mailto:d.dufranne@apagw.be). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

#### Article 8: Litiges

Ce concours est régi par le droit belge. En cas de litige, seul le tribunal de Namur est compétent.